

Rapport d'analyse Page 1 / 2
Edité le : 26/08/2025

MAIRIE DE BALAN

01360 BALAN

Les résultats et les conclusions éventuelles ne se rapportent qu'à l'échantillon soumis à l'analyse et tel qu'il a été prélevé. Le rapport comporte 2 pages.

La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.

Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (European cooperation for Accreditation), ILAC (International Laboratory Accreditation Forum) de reconnaissance de l'équivalence des rapports d'analyses.

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.

Identification dossier : SLA25-20380
Identification échantillon : SLA2508-14162-1 **Analyse demandée par :** ARS Rhône Alpes - DT de l'Ain

Doc Adm Client : ARS01
UGE : 0130 - CC COTIERE A MONTLUEL (3CM) SOGEDO
Nom de l'exploitant : SOGEDO LYON
Nom de l'installation : TTP (CLG) BALAN **Type :** TTP **Code :** 000619

PSV : 0000000725
Point de surveillance : TTP (CLG) BALAN
Localisation exacte : Réservoir robinet
Département/Commune : 01 / BALAN
Coordonnées GPS du point (x,y) X : 45,8490208000 Y : 5,0682651000

Nature: Eau à la production
Type d'eau : T - EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
Motif du prélèvement : S3 **Type de visite :** P1 **Type Analyse :** 1HAP+
Prélèvement : Prélevé le 21/08/2025 de 08h47 à 08h47 Réceptionné le 21/08/2025 à 14h52
Prélevé et mesuré sur le terrain par / Savoie Analyses - BERGERON Julien
Prélèvement accrédité Cofrac selon FDT 90-520

Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire. Les résultats précédés du signe < correspondent aux limites de quantification. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat. (incertitudes établies par le laboratoire et communiquées sur demande).

Ce rapport annule et remplace tout rapport partiel émis précédemment.

Les informations fournies par le client sont de sa seule responsabilité. Le laboratoire n'est pas responsable de la validité des informations transmises.

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité	COFRAC
Mesures sur le terrain							
Bioxyde de chlore	N.M.	mg/l ClO2	Spectrophotométrie	Méthode interne PVT-MO-009			#
Chlore libre (in situ)	0.48	mg/l Cl2	Spectrophotométrie	NF EN ISO 7393-2			#
Chlore total (in situ)	0.52	mg/l Cl2	Spectrophotométrie	NF EN ISO 7393-2			#
Ozone (in situ)	N.M.	mg/l	Meth Interne	Meth Interne			
pH (in situ)	7.50	Unité pH	Electrochimie	NF EN ISO 10523	6.5	9	#
Température de l'eau ou de mesure (in situ)	15.0	°C	Méthode à la sonde	Meth. Interne PVT-MO-015		25	#
Caractéristiques organoleptiques							
Aspect de l'eau (*)	0	-	Analyse qualitative				
Odeur (*)	0 Chlore	-	Méthode qualitative				
HAP : Hydrocarbures aromatiques polycycliques							

.../...

Doc Adm Client : ARS01

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité	COFRAC
HAP							
2-méthyl fluoranthène (*)	< 0.001	µg/l	HPLC/UV FLD après extr. SPE	Méthode interne M_ET278	0.010		
2-méthyl naphtalène (*)	< 0.001	µg/l	HPLC/UV FLD après extr. SPE	Méthode interne M_ET278			
Acénaphène (*)	< 0.001	µg/l	HPLC/UV FLD après extr. SPE	Méthode interne M_ET278			
Acénaphthylène (*)	< 0.005	µg/l	HPLC/UV FLD après extr. SPE	Méthode interne M_ET278			
Anthracène (*)	< 0.001	µg/l	HPLC/UV FLD après extr. SPE	Méthode interne M_ET278			
Benzo (a) anthracène (*)	< 0.001	µg/l	HPLC/UV FLD après extr. SPE	Méthode interne M_ET278			
Benzo (a) pyrène (*)	< 0.0001	µg/l	HPLC/UV FLD après extr. SPE	Méthode interne M_ET278			
Benzo (b) fluoranthène (*)	< 0.0005	µg/l	HPLC/UV FLD après extr. SPE	Méthode interne M_ET278			
Benzo (ghi) pérylène (*)	< 0.0005	µg/l	HPLC/UV FLD après extr. SPE	Méthode interne M_ET278			
Benzo (k) fluoranthène (*)	< 0.0005	µg/l	HPLC/UV FLD après extr. SPE	Méthode interne M_ET278			
Chrysène (*)	< 0.001	µg/l	HPLC/UV FLD après extr. SPE	Méthode interne M_ET278			
Dibenzo (a,h) anthracène (*)	< 0.00001	µg/l	HPLC/UV FLD après extr. SPE	Méthode interne M_ET278			
Fluoranthène (*)	< 0.001	µg/l	HPLC/UV FLD après extr. SPE	Méthode interne M_ET278			
Fluorène (*)	< 0.001	µg/l	HPLC/UV FLD après extr. SPE	Méthode interne M_ET278			
Indéno (1,2,3 cd) pyrène (*)	< 0.0005	µg/l	HPLC/UV FLD après extr. SPE	Méthode interne M_ET278			
Naphtalène (*)	< 0.020	µg/l	HPLC/UV FLD après extr. SPE	Méthode interne M_ET278			
Phénanthrène (*)	< 0.001	µg/l	HPLC/UV FLD après extr. SPE	Méthode interne M_ET278			
Pyrène (*)	< 0.001	µg/l	HPLC/UV FLD après extr. SPE	Méthode interne M_ET278			
Somme des 6 HAP quantifiés (*)	< 0.0001	µg/l	HPLC/UV FLD après extr. SPE	Méthode interne M_ET278			

Les paramètres sous-traités sont identifiés par (*).

(*bv) : paramètre réalisé sur le site de Bonneville : 58, rue Busard des Roseaux 74130 BONNEVILLE (portée n° 1-7452, portée disponible sur www.cofrac.fr)

Paramètre sans (*) ni (*bv) : paramètre réalisé sur le site du Bourget du Lac (portée n°1-0618, portée disponible sur www.cofrac.fr)

Les critères de spécifications (Limite et référence de qualité) sont définis suivant le jeu de spécification réglementaire.

Eau conforme aux limites et références de qualité fixées par le Code de la Santé Publique (articles R 1321-1 à 1321-5) et l'arrêté modifié du 11 janvier 2007 pour les paramètres analysés.

La conclusion relative à l'échantillon est couverte par l'accréditation COFRAC si tous les essais réalisés sont eux-mêmes couverts par l'accréditation

François GENET
Responsable Qualité

